

Modalités du débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes 28 avril- 10 septembre 2010 (suspension du 13 au 30 août)

La CNDP a été saisie le 24 août 2009 par La Compagnie du Vent, filiale du groupe GDF Suez et maître d'ouvrage du projet de parc éolien en mer des Deux Côtes. La CNDP a décidé le 7 octobre 2009 d'organiser un débat public sur ce projet. Elle a nommé Philippe Marzolf président de la Commission particulière chargée de cette organisation.

1. En amont du débat

- Du 3 janvier au 1^{er} avril, la CPDP a rencontré **64 acteurs** (État, région, département, collectivités, acteurs économiques, associations...) sur les deux régions (Haute-Normandie et Picardie) concernées par le projet. Ces rencontres ont alimenté la réflexion de la CPDP sur l'articulation la plus pertinente à donner au débat.
- Une **consultation** du public a été ouverte sur le site internet du débat du 8 au 29 mars : elle a permis de faire émerger les thèmes que le grand public et les acteurs privilégient et souhaitent voir aborder pendant le débat.
- Le 2 avril, la CPDP a organisé une **réunion**, dans ses locaux au Tréport, rassemblant une partie des acteurs rencontrés (63 participants hors CPDP et maître d'ouvrage, plusieurs participants par institution/association s'étant déplacés) : cette réunion a permis d'affiner les modalités du débat prévues – et notamment d'envisager une réunion publique supplémentaire.

2. Le débat (28 avril-10 septembre 2010 avec une suspension du 13 au 30 août)

a. Les questions du débat public

- *Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'albâtre et picarde ? Si oui, à quelles conditions au vu des différents usages de la mer ?*
- *Le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes répond-il à ces enjeux et ces contraintes ?*

b. Les documents du débat

- **Les documents de la CPDP :**

le Journal **du débat** (3 numéros prévus) permet de présenter le cadre du débat, d'annoncer ses différentes phases et de restituer le contenu des réunions publiques et l'avancée des débats. Le journal n°1, tiré à 150 000 exemplaires et distribué sur l'ensemble de la zone côtière de Dieppe à Saint-Valery-sur-Somme, comporte une carte T.

une **newsletter** hebdomadaire relate les derniers documents consultables sur le site et les prochaines échéances du débat public.

- **Les documents rédigés par le maître d'ouvrage :**

le **dossier du maître d'ouvrage** (120 pages) présentant le contexte, l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques du projet,

une **synthèse** (6 pages) du dossier du maître d'ouvrage pour une diffusion plus large,

les **études** déjà réalisées par le maître d'ouvrage.

- **Les contributions en cours de débat :**

tous les avis, contributions écrites, et délibérations seront rendus publics,

les cahiers d'acteurs (4 pages maximum) présentant leurs avis et propositions,

des études et documents complémentaires

c. Les réunions publiques

La réunion d'ouverture, le 4 mai au Tréport, campera le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit le projet. Dans un second temps, La Compagnie du Vent présentera son projet et le public pourra s'exprimer.

Cinq tables rondes thématiques aborderont plus spécifiquement un des aspects du projet. Dans un second temps, La Compagnie du Vent présentera son projet et le public pourra s'exprimer.

- **Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'albâtre et picarde ?** à Abbeville le 6 mai
- **Quels seraient les impacts du projet des Deux Côtes sur la pêche et les autres activités professionnelles de la mer ?** au Tréport, le 11 mai
- **Quelles seraient les retombées économiques et les perspectives d'emploi et de formation pour les deux régions, si le projet des Deux Côtes se réalisait ?** à Dieppe le 17 mai
- **Quelles incidences aurait l'implantation du projet des Deux Côtes sur la faune et la flore ?** à Saint Valéry sur Somme le 27 mai
- **Quel serait l'impact de l'implantation du projet des Deux Côtes sur les paysages ? Quels enjeux pour le tourisme et quelles incidences sur les activités de loisirs de la mer ?** à Cayeux le 3 juin

Toutes ces réunions seront retransmises en direct sur le site internet du débat.

Cinq réunions locales de portée générale permettront aux habitants et aux acteurs de la vie publique de la région côtière de débattre des principales caractéristiques du projet. Elles auront lieu à :

Criel-sur-Mer le 22 juin

St Martin-en-Campagne le 29 juin

Ault le 1er juillet

Varengeville (ou Fort Mahon) le 6 juillet

Mers-les-Bains le 20 juillet

La réunion de clôture tirera les principaux enseignements du débat public : elle se tiendra au Tréport le 7 septembre.

d. Le site internet :

Il a été dimensionné pour optimiser la participation en ligne : outre l'accès traditionnel **aux informations et documents** (journal du débat, dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse, cahiers d'acteurs, études...) et l'accès au système **Questions/réponses**, il permettra au public de participer à des **espaces de discussion**, d'échanger avec d'autres acteurs et également de **suivre en direct** sur le site internet les 6 premières réunions du débat (réunion d'ouverture et 5 tables rondes thématiques).

En outre, des interviews d'1'30mn seront réalisées et permettront aux personnes qui le désirent d'exprimer leur opinion **en vidéo** : ces contributions seront accessibles sur le site du débat.

Les coordonnées de la CPDP :

21 rue des Canadiens – 76470 Le Tréport - 0800 210 213 - fax : 02 35 50 65 33
www.debatpublic-eolien-en-mer.org